

Publics

Personnels des entreprises d'au moins 200 salariés et organismes de formation.

Pré-requis

Le candidat devra :

- être en possession d'un certificat de SST en cours de validité.
 - avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.
 - être titulaire de l'unité d'enseignement "Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 3" (PAE 3) à jour de formation continue.
- Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.



Contenu

- Le sauvetage secourisme du travail.
- La connaissance de l'entreprise, ses risques et son organisation des secours.
- Les démarches, méthodes et aides pédagogiques spécifiques au SST.
- L'évaluation des SST.
- Le document de référence et les aspects administratifs.

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats.
- Travaux en sous-groupes.
- Simulation de situations pédagogiques.

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de "formateur SST" par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS.

Durée

21 heures minimum soit 3 jours modulables



Dates

Consulter les organismes habilités de la liste INRS.

Renseignements

Pascal DUPONT
02 51 72 83 94
Colette OLIVIER
02 51 72 84 53
formation.rp@carsat-pl.fr

Inscriptions

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Coût

Coût pédagogique à voir avec l'organisme.

